

Aux créanciers et au juge du  
concordat dans l'affaire  
Swissair Schweiz. Luftverkehr AG

Küsnacht, le 16 août 2002 Wü/cb

## **Rapport intermédiaire du commissaire**

Mesdames, Messieurs,  
Monsieur le juge du concordat,

Mes rapports intermédiaires du 12 mars et du 10 mai 2002 étaient joints à la convocation aux assemblées des créanciers de SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG qui ont eu lieu les 26 et 27 juin 2002. Lors de ces assemblées, j'ai eu l'occasion d'informer les créanciers de ces sociétés au sujet des procédures en cours. Je m'adresse maintenant à vous pour vous aussi faire parvenir, en votre qualité de créanciers de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG (ci-après "Swissair"), mes rapports intermédiaires et pour vous informer de l'état actuel de la procédure concordataire ainsi que de son déroulement futur tel qu'il est prévu.

### **1. GÉNÉRALITÉS**

Depuis la fin des opérations aériennes, le 30 mars 2002, les activités de Swissair consistent essentiellement à mettre un terme à son exploitation au plan mondial et à assurer la conservation des actifs.

L'effectif du personnel de Swissair a été réduit de manière drastique au cours de ces derniers mois. Actuellement, il subsiste une petite équipe efficace, occupée à effectuer les tâches nécessaires à la cessation de l'exploitation.

Swissair détenait d'importantes créances à l'encontre de débiteurs en Suisse et à l'étranger. Grâce à l'engagement résolu des collaborateurs Swissair concernés, il a été possible de recouvrer la majeure partie de ces créances et de transférer l'argent correspondant en Suisse, pour autant que la législation des pays en cause le permette.

Les équipements d'exploitation existants (mobilier, véhicules, etc.) sont progressivement vendus, avec l'accord du juge du concordat. Le matériel de bord (in-flight) a été rapatrié en Suisse au cours de ces derniers mois. Il est prévu d'organiser en automne une vente publique de liquidation. Les créanciers en seront informés en temps utile, par l'intermédiaire de mon site Web.

## **2. ÉTAT AU 5 OCTOBRE 2001**

L'établissement de l'inventaire des actifs de Swissair est largement avancé. Il a été toutefois retardé de façon imprévue par des irrégularités constatées en relation avec la restructuration du groupe Swissair intervenue en 1997. A l'époque, la raison sociale de "l'ancienne" Swissair a été changée en SAirGroup. En plus, une "nouvelle" société Swissair a été créée. Les actifs nécessaires aux activités aériennes ont été transférés de "l'ancienne" Swissair à la "nouvelle" Swissair, dans le cadre d'un apport en nature. Récemment, de différents indices ont laissé supposer que la restructuration n'avait à l'époque pas été effectuée correctement. Par conséquent, pour certains actifs, il n'est pas clairement établi s'ils sont juridiquement la propriété de la "nouvelle" Swissair ou s'ils appartiennent à SAirGroup ("l'ancienne" Swissair). La situation exacte fait l'objet d'une enquête.

La saisie des annonces de créances a été d'une part retardée par l'organisation et le déroulement des assemblées de créanciers de SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG et d'autre part surtout par l'arrivée de plus de 3'000 annonces de créances supplémentaires après le 30 mars 2002. Au total, environ 10'000 créanciers ont annoncé des créances. Actuellement, les travaux progressent néanmoins rapidement. J'estime que la saisie des créances pourra être terminée au cours de l'été. Parallèlement à cette saisie, Swissair se prononce en tant que débitrice sur la validité des différentes créances, conformément à la procédure prévue par la loi.

### **3. SUITE DE LA PROCÉDURE CONCORDATAIRE**

Dès que les actifs auront été inventoriés, que toutes les créances annoncées auront été saisies et que Swissair aura pris position sur les créances produites, je serai en mesure d'apprécier si un concordat par abandon d'actifs sera effectivement possible. Cette question dépendra essentiellement de l'existence d'actifs suffisants pour couvrir les créances privilégiées annoncées par les travailleurs. Il sera probablement nécessaire de négocier le montant des créances annoncées avec les représentants du personnel, sur la base de la prise de position de Swissair. J'estime que, fin octobre, je serai en mesure de faire parvenir aux créanciers mon appréciation définitive quant à une possibilité de concordat et de leur communiquer des informations sur la suite de la procédure.

### **4. INFORMATION DES CRÉANCIERS**

Les créanciers continueront d'être informés régulièrement sur la procédure, à l'aide de rapports publiés sur mon site Web "[www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)".

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Monsieur le juge du concordat, l'assurance de ma considération distinguée.

Le commissaire

Karl Wüthrich